

CAPACITE EN DROIT PREMIERE ANNEE COURS DE DROIT CIVIL PAR NICOLAS GERBAY

SEANCE DE TRAVAUX DIRIGES N°5

Thème : Le divorce

Exercice : Rédiger entièrement le cas pratique ci-dessous.

Paul et Virginie, alors âgés de 25 ans, se marièrent le 25 novembre 1993. Dans un contrat de mariage, conclu devant notaire le 10 novembre 1993, ils s'étaient consenti réciproquement des avantages matrimoniaux. Le 20 décembre 1994, Virginie mit au monde un fille, prénommée Barbara. En janvier 1999, Virginie adhéra à une secte religieuse et fit preuve dès lors d'un zèle excessif dans la pratique de sa religion. Elle assista assidûment aux très fréquentes réunions de cette secte. Elle y amenait Barbara, malgré les réticences exprimées par Paul, et faisait constamment pression sur son mari, y compris en public, pour qu'il adhérât également, ce qui fut même à l'origine de scènes scandaleuses dans le propre magasin de ce dernier.

Sans prétendre interdire à Virginie de pratiquer la religion qu'elle avait délibérément choisie, mais considérant les incidences graves que l'attitude de celle-ci avait sur leur ménage, Paul tenta, à plusieurs reprises, de la convaincre de diminuer le nombre de ses professions de foi et de tempérer l'ardeur de son prosélytisme familial.

Devant ces interventions, qui étaient à ses yeux, des atteintes intolérables à sa liberté religieuse, Virginie le quitta le 1^{er} mai 2000, emmenant Barbara avec elle.

Virginie, ne se reconnaissant aucun tort et invoquant ses convictions, notamment sa profonde croyance à l'indissolubilité du mariage, refusa le divorce par consentement mutuel que Paul lui proposa.

Paul qui veut aujourd'hui mettre un terme à leur union, vous consulte afin de savoir sur quel fondement il peut exercer sa demande en divorce, avec quelles conséquences pratiques. Il vous confie avoir rencontré une femme de son âge qui ne veut pas se marier mais accepterait le principe de la conclusion d'un PACS.